



Groschewecke

54



« Les GROSCH' à vapeur »



Six journées, neuf demi-journées et quatorze soirées auront été nécessaires à la troupe des « Groscha » pour réaliser leur char du carnaval 2017 !

Mais ces nombreuses heures de travail en valent la peine puisque le résultat fut à la hauteur de leur réputation lors des cinq défilés à Dessenheim, Hilsenheim, Sundhouse, Rhinau et Rustenhart.

Le terme « Steampunk » était jusqu'alors inconnu d'une grande majorité de "Riediens". En effet, ils nous ont fait plonger au XIXe siècle, à l'époque de la révolution industrielle du charbon et de la vapeur. « Steampunk » signifie d'ailleurs littéralement « punk à vapeur ».

Le tracteur, transformé en locomotive à vapeur, tire l'imposant convoi de plus de 25 mètres. La première remorque, un wagon fabriqué avec différents matériaux d'époque, abrite la réserve technique : groupes électrogènes, stocks boissons, bonbons et confettis... Le deuxième plateau représente une structure imaginaire amovible et un bâtiment ferroviaire renforcé d'une ossature métallique. Des machines à fumée reproduisent l'univers des machines à vapeur.

La vague de froid courant janvier n'a pas facilité l'avancement des travaux mais leur motivation était sans faille ! L'accès au « Hangar des Associations » fut un gros atout au niveau logistique afin de centraliser les différentes activités.

Le slogan « Do It Yourself », cher au mouvement Steampunk, correspond parfaitement à cette joyeuse bande, puisqu'ils ont réalisé l'ensemble de leurs costumes. Ils ont d'ailleurs été invités à un shooting privé par un photographe professionnel, fan de cette culture !

Avec un budget maîtrisé à 3000€, l'ensemble du groupe souhaite profiter de cet article pour remercier toutes les personnes qui les soutiennent, chacune à leur manière (fourniture de matériel, prêt d'outillage, sponsoring...) Sans elles, la gestion d'une telle aventure serait quasi impossible !

Et la relève se prépare : après les naissances de Mathilde et Arthur l'an dernier, Nathan est né le jour du Rosenmontag ! Un beau clin d'œil. Suivi 9 jours après par Romain, en attendant encore un ou une compère au printemps... Et qui sait ce que nous réserve la fin d'année...

De quoi continuer à porter fièrement les couleurs d'Artolsheim à travers de futurs défilés !

LES ANNIVERSAIRES

85 ans

KICHLER	Marie	12.03.1932
SCHWOERER	Marie-Louise	23.03.1932
LANUS	André	12.05.1932

80 ans

AZIERE	Guy	29.03.1937
SCHLEWITZ	André	25.05.1937
OTTENWELTER	Roger	10.06.1937
RASTETTER	Pierre	01.07.1937



SITE INTERNET

Le site officiel de la commune est consultable sur :

artolsheim.fr

FETE DES AÎNES 2017

L'édition 2017 de la fête des Aînés a réuni dans la convivialité et la bonne humeur environ 150 personnes (Quelques photos sur le site de la commune).

Nous remercions toutes les personnes présentes et celles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cette manifestation avec une pensée particulière pour l'Orchestre du Haut-Kœnigsbourg ainsi que Sébastien et son épouse pour l'excellent repas servi.

ENQUÊTES INSEE

L'INSEE effectue diverses enquêtes au cours de l'année. Toutes les informations concernant ces enquêtes sont affichées en mairie et également consultables sur le site de la commune ainsi que sur le site de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/information/1401982>



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A compter du 28 MARS 2017,

les demandes de carte nationale d'identité sont à déposer à la Mairie de SÉLESTAT (ou toute autre mairie équipée pour recevoir les demandes de carte d'identité).

Plus d'informations sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

INSCRIPTION **RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Inscription préalable à la Mairie

11 rue Principale

L'inscription préalable est à effectuer en mairie aux horaires d'ouverture.

Il vous sera remis les documents qui vous permettront d'effectuer l'inscription à l'école suivant les modalités ci-après indiquées.

Inscription à l'Ecole Primaire Mixte

9 rue Principale

Les inscriptions à l'école d'Artolsheim pour la rentrée 2017/2018, **en petite section**, auront lieu le :

Lundi 3 AVRIL 2017 de 8h30 à 15h45

Dans un souci d'organisation, merci de bien vouloir téléphoner afin de convenir d'un rendez-vous au 03.88.74.96.20.

Vous seront demandés les documents suivants :

- le livret de famille,
- le carnet de vaccinations ou la photocopie des vaccinations obligatoires (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite),
Ainsi que les documents remis en mairie avant le rendez-vous :
- la fiche de renseignements à remplir,
- la demande de dérogation (si vous ne résidez pas à Artolsheim),
- le formulaire d'inscription.

En vous remerciant,
Christel SCHULTZ, Directrice.

Challenge SMICTOM



Notre école recycle les instruments d'écriture.

Des boîtes de collecte sont à votre disposition, à l'école, à la mairie, à la poste d'Artolsheim, à la boulangerie jusqu'au 31 mai 2017.

Les articles acceptés sont : stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs (souris, flacons et stylos), stylos plume (et cartouches).

La SMICTOM d'Alsace Centrale récompensera les trois écoles ayant récolté le plus grand poids d'instruments d'écriture par élève avec un bon d'achat.

INFO SMICTOM



HORAIRES des déchèteries

A partir du 1^{er} avril 2017, les horaires d'ouverture des 8 déchèteries gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale changent. Les déchèteries seront désormais ouvertes :

Période estivale – du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Période hivernale – du 1^{er} novembre au 31 mars

Le mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

OPERATION OSCHTERPUTZ

Le **SAMEDI 1er AVRIL 2017,**

Les conseillers municipaux organisent une matinée de nettoyage des abords du village. Toutes les personnes ou associations intéressées par cet engagement en faveur de notre environnement seront bien entendu les bienvenues.

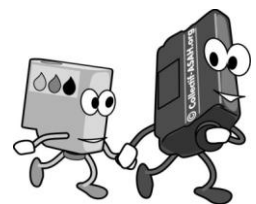
Pour les groupes, merci de bien vouloir prévenir la mairie de votre participation avant 24 MARS 2017.

RENDEZ-VOUS à 9 h devant l'atelier communal.

Merci d'avance.



COLLECTE DE CARTOUCHES
USAGEES AU PROFIT DE LA
LIGUE CONTRE LE CANCER



Un container est à votre disposition à la mairie pour la collecte de vos cartouches usagées.

UN BOUCHON, UN SOURIRE

L'opération « bouchons » suit son cours, vous pouvez continuer à déposer vos bouchons plastique, liège et capsules de bière chez :

BLOCK Marthe 8, rue de la Dordogne à Artolsheim.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous jeunes français(e)s doit obligatoirement se faire recenser afin de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) dès l'âge de 16 ans.

Le jeune doit se présenter lui-même (s'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents) à la mairie de son lieu de domicile muni d'une pièce d'identité afin d'effectuer les formalités nécessaires à l'obtention de l'attestation de recensement.

Le recensement permet l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

INFO URBANISME

Il est possible de consulter les documents d'urbanisme de la commune sur le lien suivant : <http://posplu-rhin.fr/?id=67011>



Dépannage GAZ

08 00 47 33 33

Dépannage ELECTRICITÉ

09 72 67 50 67

AVIS AUX JEUNES

JOBS D'ÉTÉ à la Commune

Les jeunes désireux de travailler avec les employés communaux en juillet et en août 2017 peuvent déposer leur candidature par écrit à la mairie jusqu'au **29 mars 2017 inclus**.

Cette candidature devra impérativement mentionner le mois souhaité, soit JUILLET soit AOÛT et non les deux mois.

**RENDEZ-VOUS à la Mairie le 31 mars 2017 à 18 H
pour procéder au tirage au sort des candidatures.**

Seuls seront retenus les jeunes ou leurs représentants, présents au tirage au sort.

Il est rappelé que pour postuler à ces emplois, le jeune devra être âgé de 16 ans en juillet/août et avoir moins de 20 ans.

Priorité est donnée aux habitants d'Artolsheim et aux jeunes n'ayant pas déjà travaillé l'été à la Commune.

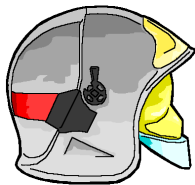
La Commune embauchera deux jeunes.

Un jeune du 1^{er} au 31 juillet et un autre du 1^{er} au 31 août 2017.

Les horaires de travail sont :

Lundi au jeudi	8h à 12h	13h à 17h
Vendredi	8h à 12h	/

Ils, elles travailleront aux côtés des employés communaux et seront occupés aux mêmes tâches qu'eux.



Campagne de recrutement 2017

chez les SAPEURS POMPIERS

Les Sapeurs Pompiers d'ARTOLSHEIM recrutent !

Si tu aimes voir le grand camion rouge et le beau casque brillant !
Viens donc voir les pompiers de ton village.
Et pourquoi pas ... monter dans le camion et porter le casque ...
découvrir cet univers si passionnant.

Nous te renseignerons sur les conditions d'engagement :
Il faut avoir 12 ans pour entrer chez les JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers).
La formation dure quatre ans, les samedis durant la période scolaire. Au programme, de la théorie, de la pratique et du sport.
Tu peux aussi t'engager à l'âge de 16 ans pour suivre une formation de 3 mois qui s'appelle FIA (Formation Initiale d'Aptitude) qui se déroule les week-ends.

La section des pompiers compte actuellement 16 membres actifs et 12 anciens sapeurs pompiers. D'ici la fin de l'année nous ne serons plus que 14 actifs, voir peut-être encore moins, donc il est URGENT de recruter.

**Si tu souhaites être au service de la population, secourir et assister
en cas de besoin,
Rejoins les Sapeurs Pompiers d'Artolsheim.**

Notre devise :
"Courage et dévouement"

Pour tout renseignement tu peux contacter :
JEHL Pierre Chef de section au 06.76.05.52.22

ou

LEIBY Jean-Christophe au 06.74.53.32.42.

ou

TOUT AUTRE POMPIER DU VILLAGE !

RAPPEL RAMONAGE

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens.

Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi des citoyens.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins une fois par an pour les combustibles gazeux et deux fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelque soit la quantité utilisée.

INFO BATTUE

Une battue de sanglier sur notre commune dans les parties de forêt limitrophe de plaine aura lieu

le samedi 25 MARS 2017.

RENCONTRE A L'ECOLE

Visite d'Antoine Herth aux élèves de CM1-CM2

Lundi 27 février, nous avons eu le privilège de rencontrer M. le député Antoine Herth, dans l'école même de son enfance. Il a répondu patiemment et avec simplicité aux questions que nous avons préparées avec soin, notamment sur son emploi du temps, ses obligations, ses déplacements, ses loisirs, ses projets ... Nous avons pu avoir également des précisions sur le déroulement d'une séance à l'Assemblée Nationale, et connaître les idées qui lui semblent importantes à défendre.

Après cet entretien, M. Herth nous a présenté quelques attributs liés à sa fonction de député : l'écharpe et la cocarde tricolores,

ainsi que les trois cartes qui lui permettent de voter lors des séances à l'Assemblée.

Avant de nous quitter, il a offert à chacun un stylo et un fac-similé d'une strophe de la Marseillaise, écrite de la main de Rouget de Lisle.

Nous avons apprécié sa gentillesse, son écoute attentive, et avons été ravis de la visite du « petit garçon d'Arto devenu député ».

Grâce à cette intervention, nous avons pu approfondir nos connaissances sur ce que l'on appelle *république*, et sur le sens de *démocratie*. Nous avons ainsi compris qu'il sera possible pour nous tous de s'impliquer dans la vie citoyenne de notre pays.

nos associations



D'BUTTIK 80

NOEL D'ANTAN : une 10^{ème} édition réussie

La localité d'Artolsheim a une nouvelle fois vibré au rythme du Noël d'antan les 10 et 11 décembre dernier. Pour cette 10^{ème} édition, les organisateurs de la troupe théâtrale D'Buttik 80 n'ont, à nouveau, pas ménagé leurs efforts. Un pari d'autant plus difficile qu'ils sortaient à peine d'une année consacrée au chantier du nouvel hangar des associations.

La réputation de la manifestation et une météo favorable ont drainé de l'ordre de 7000 visiteurs sur les deux jours à la découverte du parcours jalonné de 25 étapes sur les thèmes de Noël, les métiers anciens, les contes et légendes ainsi que les activités hivernales.

L'intense activité de l'hiver à la ferme, la fête foraine pour les plus jeunes, les vanniers, l'inusable Noël des potirons, le splendide décor de la féerie de Noël de la famille Lauffenburger, la mercerie, et tant d'autres thèmes ont suscité émerveillement, admiration et félicitations de la part du public.

La tenue de la buvette dans le nouveau hangar atelier a permis de proposer une pause bien méritée à mi-parcours et donner à ce local une utilité complémentaire. La salle du foyer n'a pas désemploi tout au long des deux jours de la manifestation. Côté consommation, ce ne sont pas moins de 1000 litres de vin chaud, 900 paires de Knacks, autant de tranches de lard grillé ainsi que 3 sangliers à la broche qui ont régalé les papilles. Sans oublier les 110 kgs de Bredele, les 500 parts de tarte Linz ou aux pruneaux et autant de tranches de Berawecka, préparés par les bénévoles de la troupe.



Malgré l'angoisse suscitée par les exigences en termes de sécurisation et de contrôle des accès au parcours, c'est donc une 10^{ème} édition réussie. Un débriefing de cette manifestation a été fait récemment dans le but d'apporter de nouvelles améliorations pour la prochaine édition en 2018 !

ENSEMBLE POUR L'ECOLE

Suite aux différentes actions menées avec succès (fête de la St Nicolas, fromage, poinsettias) l'association a fait à l'école un don de 1500 euros afin de soutenir les différents projets mis en place. Une tombola a également été faite et tous les bénéfices ont été reversés afin de financer l'achat de matériel de cirque (658 euros).

Le 29 février, nous avons offert aux enfants le chocolat chaud, suite au défilé du carnaval.

Nous vous rappelons que l'association est ouverte à toute personne ayant un enfant scolarisé à Artolsheim. N'hésitez pas à contacter la présidente.

Je tiens à remercier tous les membres, enseignantes, mairie pour leur investissement ainsi que toutes personnes nous proposant leur aide quand il y a besoin.

APPEL AUX DONS

Dans le cadre de la fête de fin d'année, nous sommes à la recherche de lots, si vous avez la possibilité d'en avoir, merci de vous rapprocher de la présidente qui pourra vous fournir un courrier de demande.

EVENEMENTS A VENIR

- Vente de chocolats
- Fête de fin d'année (30 juin)
- Participation au marché aux puces (A confirmer)
- Participation au défilé du 14 juillet (A confirmer)

ASSOCIATION ENSEMBLE POUR L'ECOLE
Lesellier Prescilla (06.14.40.25.69)

AAPMA ARTOLSHEIM

Les pêcheurs à pied d'œuvre sur la berge « ouest » de l'étang

Pour stopper l'érosion des berges de l'étang principal du Fösterplatz, l'association a entrepris en février 2010 des travaux d'enrochement de la berge « ouest ». A un premier tronçon de pose de gros blocs de rocher sur une vingtaine de mètres a succédé en avril 2011 une seconde phase d'enrochement réalisée avec les bordures de granit des trottoirs du village. L'opération avait consisté en la pose des granits sur une base de blocs de béton jusqu'à la moitié de la longueur de la berge « ouest ». Il restait alors encore à réaliser la seconde moitié de la berge, soit une soixantaine de mètres au total. Cet important chantier a enfin pu reprendre cet hiver grâce au don des bordures de granit de la commune de Richtolsheim, en train de rénover la route de Schoenau. Les pêcheurs de l'association ont ainsi pu profiter du faible niveau de la nappe pour reproduire l'opération de 2011, mais en scellant les granits dans du béton, pour supprimer tout risque de déplacement. Trois samedis ont été nécessaires à la réalisation de ce chantier, ainsi qu'à la reprise de la couche supérieure des chantiers de 2010 et 2011 maintenant également scellée dans du béton.

Ces travaux entièrement pris en charge par l'association ont été réalisés avec l'aide du matériel d'exploitations agricoles du village (bétonneuse, tracteurs, remorque, chargeur). Si la berge « ouest » est maintenant protégée de l'érosion du roulis de l'eau pour les décennies à venir, il reste encore à réaliser la berge « est » dont l'effritement se poursuit côté feu de la Saint Jean. En attendant cette prochaine étape pour les années à venir, l'association dispose de quelques semaines pour remettre en état l'enherbement de la berge, afin d'accueillir dans les meilleures conditions le prochain concours de pêche inter-société du dimanche 11 juin (inscription dès à présent au 06.86.20.59.69) et

les manifestations partenaires du lieu (marche du 1^{er} mai). Deux barrières en bois massif du « Rhinwald » ont également été mises en place dans le courant de l'hiver aux entrées du site, pour limiter l'accès aux installations à partir d'un unique chemin. Cela participera peut être à limiter les dégradations du lieu, malheureusement trop souvent constatées par les bénévoles de l'association.



Concours de pêche inter-société le 11 juin 2017

L'association de pêche du village invite d'ores et déjà les habitants du village et des alentours au prochain concours de pêche par équipe de 4 pêcheurs, le dimanche 11 juin. Un nouveau challenge a été mis en jeu en 2016 et sera remporté par la première équipe qui gagnera 3 fois le concours. Pour mémoire, c'est l'équipe du restaurant « Au tilleul » qui a emporté la première édition l'année dernière. Les pêcheurs sont attendus nombreux pour bénéficier du confort du renforcement de la berge « ouest » dans le magnifique cadre des étangs du Fösterplatz. Inscription au 06.86.20.59.69.

Poursuite du programme de travail hivernal

Afin de poursuivre le programme d'amélioration du milieu aquatique et du patrimoine communal dont nous assurons la gestion, nous invitons tous les membres de l'association et personnes intéressées aux prochaines séances de travail hivernales :

- Samedi 18 mars 2017 (RDV à la gravière AF à 9h00) ;
- Samedi 22 avril 2017 (RDV au Canal du Rhône au Rhin à 9h00 en aval de l'écluse).

Se munir de matériel forestier, tronçonneuse, serpes, etc.

Repas de midi fourni par l'association pris en commun sur place.

Plus d'infos en téléphonant au 06. 07. 62. 83. 55.

Dates de fermeture de la pêche ce printemps et pêche de réalevinage

La pêche est fermée dans les eaux de 2^{ème} catégorie de l'association (Mühlbach, Steingrüngiessen, Giessen, et Entenloch) à compter du lundi 10 avril et jusqu'au jeudi 15 juin inclus.

Ouverture le vendredi 17 juin.

Deux pêches d'alevinage destinées au ré-empoissonnement des cours d'eau de l'association sont prévues les **dimanche 2 et 9 avril aux étangs du Fösterplatz de 8h à 12h** pour les membres de l'association. Les cartes de pêches sont disponibles auprès du secrétaire de l'association (Tel: 06.86.20.59.69) ou par internet à l'adresse suivante :<http://www.cartedepeche.fr/>

Reconduction des pêches « détente » cet été.

Des pêches « détente » sont reconduites pour le prochain été aux dates suivantes : 28 juin, 12 et 26 juillet, 9 et 23 août. Réservation conseillée au 06.86.20.59.69. Elles sont destinées à tout public (prix de 10 euros pour 6 truites, petite restauration sur place).

F.C.A.

C'est avec grand plaisir que nous pouvons tirer un bilan positif de cette première moitié de saison. Avec plus que deux équipes séniors engagées (sur les 3 habituelles), les résultats sont positifs et prometteurs.

C'est pour **l'équipe fanion** entraînée par le nouvel entraîneur/joueur Gabriel COELSCH que le challenge est le plus relevé. Avec des résultats en championnat très encourageants (5 victoires pour 6 défaites) il reste cependant du travail en perspective. En effet, cette jeune équipe doit encore prendre en expérience et en confiance. La deuxième partie de saison, espérons-le, devra être la confirmation du bon état d'esprit actuel avec une progression à l'image de l'assiduité du groupe. Le parcours en **coupe** est plus que positif, hormis la coupe de France, les copains de Cécé (Senahid DEMIRI), Julien LANUS et Loïc STAMENIC ont joué 3 tours de coupe d'Alsace

et s'apprêtent à disputer un quart de finale de coupe Crédit Mutuel contre une des meilleures équipes au niveau régional qui est Erstein. L'histoire se répèterait-elle ? En effet lors de la dernière victoire en finale crédit mutuel, l'équipe fanion avait battue Erstein en quart de finale. A ce moment-là, notre Président fut le défunt René DIETRICH, et cela pourrait lui être un bel hommage de reproduire le même parcours qu'en 1999.



**Debout de GàD Francis Voegeli-Gael Walsburber-Benjamin Exmelin-Senaïd Demiri-Julien Lanus-Arthur Steibli-
Quentin Schmitt-Joshua Da Silva**
**Accroupi de GàD Loïc Stamenic-Nelson Rosa Soares-
Geoffrey Bernhart-Gabriel Coelsch-Thomas Otaegui-Lucas Juchert-Xavier Dos Santos**

Pour **l'équipe 2** entraînée par Stumba, la première partie de saison est à la hauteur des espérances. Avec 5 victoires, 3 nuls et 1 défaite, ce groupe expérimenté se porte bien et se doit de conclure la saison dans les meilleurs conditions afin de préparer

au mieux la prochaine. Le parcours en coupe fut irréprochable en ayant atteint les 1/8e de finale du challenge Décathlon.



Debout de GàD Bruno Metayer-Mickael Blumert-Florian Tagland-Pierre Stentz-Pascal Reinbold-David Jehl-Samuel Bernabel

Accoupi de GàD Sébastien Schwoerer-Thierry Steibli-Arnaud Willmann-Daniel Schultz-Pierre Kling-Arnaud Voegeli-Guillaume Schwartz

Les vétérans, en entente avec Mussig, font leur bonhomme de chemin avec pour seul objectif se faire plaisir sur le terrain.

Léo SPAHN, Quentin RIEBER et ses copains des U18 de l'entente avec Mussig font un bon parcours dans leur championnat avec également un entraîneur d'Artolsheim, Frédéric RIEBER. Le cycle retour s'annonce chargé et soutenu.

La jeunesse du village souffle un vent nouveau pour le club. Ceci grâce aux dirigeants Joël LAMMER, Julien LANUS, Loïc STAMENIC et Jean-Marc KOEBEL qui font progresser les 2 équipes de débutants. Les pitchounes évoluant à Mackenheim ne sont pas en reste et devront être soutenues avec l'arrivée de la nouvelle génération afin d'assurer l'avenir de la section.



Debout de GàD Loic Stamenic-Noa Hollecker-Timéo Suhr-Samuel Lammer-Luna Bussinger-Ethan Untersinger-Hasan Atalay-Julien Lanus

Accroupi de GàD Jules Douche-Etienne Koebel-Corentin Witz-Malo Bataille-Enzo Fedele-Maxime Kopp

Le cycle retour rime aussi avec préparation de la nouvelle saison. Il s'agira de renforcer les 2 équipes seniors et si cela le permet de recréer une équipe 3. Côté jeunes, il faudra poursuivre les efforts en invitant tous les enfants à pratiquer le football dans notre village. Pour cela, vous êtes tous les bienvenus. Pour les plus jeunes cela concerne les enfants nés en 2012.

F.C. ARTOLSHEIM Matches Retour Saison 2016/2017

Mise à jour au 08 mars 2017

	Equipe I Division I A Groupe E	Score	Equipe II Division I B Groupe H	Score	Veterans Mussig Groupe O	Score	U18 Mussig	Score	DEBUTANS	Score	PITCHOUNE Mackenheim	Score
26 Février 2017	Kartfeld F.C.A. Coupe 15h00	0 3										
5 Mars 2017	F.C.A. Wittisheim 15H00	0 2										
19 Mars 2017	Rosfeld 2 F.C.A. 15H00				EMA Rosfeld 17/03 20H00		EMMA Ebersheim 18/03 16H30		Plateau Artolsheim Samedi 18/03 10H30			
26 Mars 2017	F.C.A. Hersheim 15H00		Selostat 3 F.C.A. 10H00				Stotzheim EMMA 25/03 15H30		Plateau Marckolsheim Samedi 25/03 10H30		Plateau Sundhouse Samedi 25/03 10H30	
2 Avril 2017	Bindersheim F.C.A. 16H00		F.C.A. Hersheim 2 10H00		Ebersheim EMA 31/03 20H00		EMMA St Pierre Bois 10H00		Plateau Mussig Samedi 1/04 10H30		Plateau Schoenau Samedi 1/04 10H30	
9 Avril 2017	F.C.A. Kogenheim 16H00		Hilsenheim 2 F.C.A. 10H00		Kogenheim EMA 07/04 20H00		Wolkheim EMMA 08/04 15H30		Plateau Sundhouse Samedi 8/04 10H30		Plateau Baldenheim Samedi 8/04 10H30	
14 Avril 2017	F.C.A. Erstein 1/4 finale coupe 15H00						EMMA Sermersheim 15/04 16H30					
17 Avril 2017	F.C.A. Erstein 2 16H00						EMMA Gersheim 15H00					
23 Avril 2017	Boofzheim F.C.A. 16h00		F.C.A. Rosfeld 3 10h00				Schoenau EMMA 22/04 15H00					
30 Avril 2017					ST Pierre Bois EMA 28/04 20H00		EMMA Schoenau 29/04 17H00		Plateau Artolsheim Samedi 29/04 10H30			
1er Mai MARCHE GOURMANDE							EMMA Selostat 15H00					
7 Mai 2017	F.C.A. Barr 16H00		Boofzheim 2 F.C.A. 10h00		Sundhouse EMA 05/05 20H00		Sermersheim EMMA 06/05 17H30					
14 Mai 2017	F.C.A. Rhinau Samedi 13 19H00		F.C.A. Schoenau 2 10h00				Gersheim EMMA 13/05 17H30		Plateau Mussig Samedi 13/05 10H30		Plateau Mackenheim Samedi 13/05 10H30	
21 Mai 2017	F.C.A. Heiligenstein 16H00		Wittisheim 2 F.C.A. 10H00		EMA Obenheim 19/05 20H00		EMMA Ottrott 20/05 17H00		Plateau Schoenau Samedi 20/05 10H30		Plateau Mussig Samedi 20/05 10H30	
28 Mai 2017	Krantzgersheim F.C.A. 17H00		F.C.A. Bindersheim 2 10H00		Rhinau EMA 26/05 20H00		Selostat EMMA 27/05 17H30		Plateau Incomm Samedi 27/05 10H30		Plateau Incomm Samedi 27/05 10H30	
11 Juin 2017	Erstein 2 F.C.A. Samedi 10 18H30		F.C.A. Kogenheim 2 10H00						Journée Nationale Débutant Samedi 10/06		Journée Nationale Pitchounes Samedi 10/06	

FC ARTOLSHEIM

artolsheim.fc@lafafoot.fr

Marc Muller 0674781035

F.C.A. - MARCHE GOURMANDE DU 1^{er} MAI

Sans oublier l'organisation de la traditionnelle marche gourmande du 1er mai qui mobilisera tout le club et à laquelle nous invitons tout le village.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

DATE	HEURE	ASSOCIATION	NATURE	LIEU
02 avril 2017	17h00	D'BUTTIK 80	SOIREE CULTURELLE ALSACIENNE	FOYER ST MAURICE
01 mai 2017	10h30	ANCIENS COMBATTANTS ET FCA	MARCHE GOURMANDE	STAHL/HALL FOYER
08 mai 2017	10h00	ANCIENS COMBATTANTS	FETE COMMEMORATIVE	MONUMENT AUX MORTS
13 mai 2017		D'BUTTIK 80	INAUGURATION HANGAR DES ASSOCIATIONS	
03 au 05 juin 2017		D'BUTTIK 80	VOYAGE	
11 juin 2017	10h00	CERCLE ST MAURICE	OFFICE EN PLEIN AIR	SACRE COEUR
11 juin 2017	14h00	APPMA	PECHE INTERSOCIETES	ETANGS FORSTERPLATZ
18 juin 2017		CERCLE ST MAURICE.	MARCHE AUX PUCES	FOYER ST MAURICE
18 juin 2017		MIELLERIE	PORTES OUVERTES	MIELLERIE
23 juin 2017	19h00	CERCLE ST MAURICE	FEU DE LA ST JEAN	ETANGS FORSTERPLATZ
28 juin 2017	13h00	APPMA	PECHE DETENTE	ETANGS FORSTERPLATS
30 juin 2017		ECOLE	FETE SCOLAIRE	ECOLE
12 juillet 2017	13h00	APPMA	PECHE DETENTE	ETANGS FORSTERPLATZ
13 juillet 2017		AMICALE DES POMPIERS	DEFILE + BAL CHAMPETRE	FOYER ST MAURICE
14 juillet 2017		ANCIENS COMBATTANTS	FETE COMMEMORATIVE	RICHTOLSHEIM
26 juillet 2017	13h30	APPMA	PECHE DETENTE	ETANGS FORSTERPLATZ

Le Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2016

Sous la présidence de M. Bernard SCHULTZ

Etaient présents : Mmes et Mrs MARTIN Dominique, GIDEMANN Jean, BLOCK Marthe, Sylvie BAUDUIN, Corinne LANUS, Pierre JEHL, Régine WOLFF, VOEGELI Jean-Michel, SCHWOERER Yves, Antoine HERTH

Absents excusés

FRICKERT Nadine qui donne procuration à BLOCK Marthe, BIZOT Hélène qui donne procuration à Bernard SCHULTZ, Pascal REINBOLD, SPIEGEL Patrick

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2016

ONF – ETAT D'ASSIETTE 2018

Après présentation de l'état d'assiette des coupes 2018 permettant d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 proposé

ONF - ETAT PREVISIONNEL DES PLANS DE COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

Après présentation des documents concernant l'état prévisionnel des plans de coupes et du programme des travaux 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve

L'état prévisionnel des plans de coupes 2017 comme suit :

Dépenses HT : 5.664 €

Recettes HT : 11.940 €

Le programme des travaux 2017 pour un montant de 22.670 € HT

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Monsieur le Maire explique que la commune est membre de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRE », attribue de nouvelles compétences obligatoires aux Communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2017 (article 64 de la loi NOTRe qui modifie l'article L. 5214-16 du CGCT).

Ainsi, les compétences suivantes sont transférées aux Communautés de communes à titre obligatoire :

- Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (à partir du 27 mars 2017 en vertu de la loi ALUR du 24 mars 2014) ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 (suppression de l'intérêt communautaire préexistant) ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (suppression de l'intérêt communautaire préexistant) ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence optionnelle devenue obligatoire).

L'article 68-I de la loi NOTRe dispose que :

*« (...) Si une communauté de communes ou une communauté d'agglomération ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions mentionnées au premier alinéa du présent I avant la date prévue au même premier alinéa, **elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 dudit code.** Le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés procèdent à la modification nécessaire de leurs statuts dans les six mois suivant cette date ».*

Ainsi, en l'absence de modification statutaire, la Communauté de communes devra exercer l'intégralité des compétences prévues à l'article L. 5214-16 du CGCT y compris l'ensemble des compétences optionnelles listées audit article. En outre, le préfet du Bas-Rhin procèdera à une modification unilatérale des statuts de la Communauté dans les six mois suivant la date du 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent, il convient impérativement de mettre en conformité, avant le 1er janvier 2017, les statuts de la Communauté au regard de la loi NOTRe afin d'éviter cet effet « sanction ».

Par délibération en date du 21 novembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes a approuvé le projet de modification de statuts annexé.

Il est procédé aux modifications suivantes : réécriture des compétences obligatoires et optionnelles conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, retrait de toute définition de l'intérêt communautaire dans les statuts et régularisation des points non conformes des statuts.

Conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, le conseil municipal est invité à émettre son avis sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal de la commune d'Artolsheim, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 64 et 68-I ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim ;

Vu la délibération en date du 21 novembre 2016 par laquelle la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim a approuvé le projet de modification des statuts annexé ;

Vu le projet de modification des statuts annexé ;

Considérant que la commune d'Artolsheim est membre de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim ; que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », attribue de nouvelles compétences obligatoires à la Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la loi NOTRe avant cette date ;

Considérant que par délibération en date du 21 novembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la modification statutaire ci-annexée ; qu'il appartient à la commune d'émettre son avis sur cette modification conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant le projet de statuts modifiés annexé ;

- **Approuve** les statuts tels qu'annexés à la présente délibération.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin et au Président de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

CLUB-HOUSE – Projet télésurveillance

Le Club-house Football d'Artolsheim, de par sa situation géographique, a fait l'objet de plusieurs dégradations et tentatives d'intrusion. A cet effet, Mr Le Maire présente, à l'assemblée, différentes offres pour la mise en sécurité du bâtiment.

Après délibération, et à l'unanimité

Approuve l'offre proposée par le Crédit Mutuel « Service de Télésurveillance » soit une formule d'abonnement à 44,00€ HT mensuel. Les frais de mise en service de l'installation seront facturés 75€ HT

Charge le Maire de signer l'offre du Crédit Mutuel

MAINLEVÉE DU DROIT DE RESOLUTION

Mr Thomas SCHICK et Melle Flavie GERARD – Lotissement les Muguetts

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
-autorise le Maire à donner mainlevée du droit à la résolution ouvert au nom de Mr Thomas SCHICK et Melle Flavie GERARD pour le terrain cadastré section 35 – parcelle 591/95 d'une contenance de 602 m².

-charge le Maire de signer l'acte de mainlevée de ce droit à la résolution.

ATIP

APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS RETENUES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune d'Artolsheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 6 mai 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 – Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **Concernant l’instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d’urbanisme**

En application de l’article 2 des statuts, et de de l’article R 423-15 du Code de l’urbanisme, l’ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l’instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d’urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l’ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d’utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l’instruction réglementaire des demandes, l’examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l’ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical. Le nombre d’habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l’année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l’année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l’année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l’année ayant effectivement fait l’objet du service.

Pour 2016 la contribution est fixée à 2€ par habitant et par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération.

Prend acte du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.

Dit que : La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Président de la communauté de communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION

Ecole Ste Marie de Ribeauvillé – Classe de découverte

Mr Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention sollicitée par l'Ecole Ste Marie de Ribeauvillé pour la participation d'un enfant de la Commune d'Artolsheim à une classe de découverte.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Décide de verser 50€ d'aide financière à l'organisation de la classe de découverte pour l'enfant de la commune concerné

DEMANDE DE SUBVENTION « Marcko'ski »

Afin de faciliter l'accès aux sorties de ski de la saison 2016/2017 aux enfants de la Commune,
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Propose d'accorder une aide financière aux enfants de la commune participants aux sorties de ski – hiver 2016/2017 pour un montant de 2€ par sortie de ski effectuée par l'enfant.

DIVERS

L'Espace Energie Rhin Ried propose d'effectuer une balade thermique dans la commune d'Artolsheim. L'ensemble des membres de Conseil Municipal approuve cette initiative et demande la réalisation de cette étude.

La société d'histoire de la Hardt et du Ried tiendra son assemblée générale annuelle à Artolsheim, le 14 octobre 2017. La Commune d'Artolsheim prendra en charge les frais de location de la salle et le vin d'honneur.

Séance du 20 février 2017

Sous la présidence de M. Bernard SCHULTZ

Etaient présents : Mmes et Mrs MARTIN Dominique, SPIEGEL Patrick, GIDEMANN Jean, BLOCK Marthe, Corinne LANUS, Pierre JEHL, VOEGELI Jean-Michel, SCHWOERER Yves, Antoine HERTH, FRICKERT Nadine

Absents excusés

Sylvie BAUDUIN qui donne procuration à VOEGELI Jean-Michel, Régine WOLFF

Pascal REINBOLD

Approbation du compte rendu du 28 novembre 2016

Information

Démission de BIZOT Hélène au titre de conseillère municipale en raison de son déménagement dans le GERS. La démission transmise à la S/Préfecture prend effet à compter du 25 janvier 2017, date du courrier.

TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DES ETANGS

Suite au constat de dégradation avancée du chemin des Etangs et sa fréquente utilisation (accès aux étangs, à la forêt et aux terres agricoles), Il serait souhaitable d'entreprendre les travaux d'enrobés le plus rapidement possible.

Trois offres de prix sont parvenues en Mairie

- JEHL Gérard pour un montant HT de 127.298,90 €
- EUROVIA pour un montant HT de 102.379,50 €
- COLAS pour un montant HT de 105.269,00 €

Mr le Maire précise que ce projet est éligible au fond de concours proposé par la CCRM

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **Décide d'entreprendre les travaux dès que possible**
- **Approuve l'offre de prix de la société EUROVIA pour un montant HT de 102.379,50€**
- **Demande l'inscription de cette dépense au budget primitif 2017**
- **Sollicite le fonds de concours de la CCRM au titre des investissements 2017**

RUE DES ETANGS

BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

Préalablement à la réalisation des travaux de voirie « chemin des Etangs », il est indispensable de réaliser le branchement eau et assainissement de la parcelle cadastrée section 35 – parcelle 669/121, se situant dans le périmètre des travaux de voirie.

L'offre proposée par le SDEA est la suivante

<u>Eau potable</u>	1055,23€
<u>Assainissement</u>	4.089,02€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Approuve l'offre de prix proposée par le SDEA
Demande l'inscription de cette dépense au budget primitif 2017

DEMANDE DE SUBVENTION

Collège Ste Marie à Ribeauvillé

Mr Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention sollicitée par l'Ecole Ste Marie de Ribeauvillé pour

la participation d'un enfant de la Commune d'Artolsheim à un séjour de ski alpin à Chatel du 6 au 10 mars 2017 et une sortie pédagogique à Versailles du 16 au 18 juin 2017

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Décide de verser 50€ d'aide financière à l'organisation de chaque séjour soit un total de 100 € pour l'enfant de la commune concerné

DEMANDE DE SUBVENTION

Emmaüs – Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons

La communauté Emmaüs Centre Alsace envisage, pour le deuxième semestre 2017, la rénovation des locaux d'habitation des compagnons pour un budget global de 2.260.000 euros. Une demande de participation pour l'aide au financement de ce projet est demandée à la Commune d'Artolsheim

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 1000 € à la Communauté Emmaüs au titre de l'aide au financement de la réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons.

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions

versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide avec effet du 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% de l'indice terminal de la fonction publique

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide avec effet du 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints à 8,25% de l'indice terminal de la fonction publique

DIVERS

- Club-house Foot :
 - Travaux de nettoyage au club-house
 - Réparation tondeuse
 - Mise en service de l'alarme au club-house

- Projet de rénovation de la salle de la mairie :
Les travaux envisagés comprennent la pose de faux-plafonds, l'installation électrique, la mise en peinture des murs, l'installation d'un dispositif de projection, la pose de stores, l'acquisition de mobilier.
Une visite d'une installation de type « tableau interactif » est proposée le jeudi 2 mars à 18h
- Jumelage :
La commune d'Artolsheim organise un déplacement à Carsac-Aillac les 8, 9, 10 et 11 septembre 2017.
- Rythmes scolaires – accueil du matin
On note bons nombres d'échos favorables émanant tant des enfants que des familles quant au contenu et à l'animation de l'accueil du matin. 2 nouvelles activités sont en cours d'élaboration : l'art urbain avec un intervenant en arts plastiques et l'environnement avec un animateur de la maison de la nature
- Opération Oschterputz
Date retenue : le samedi 1^{er} avril 2017



ATTENTION A NOS ENFANTS !!

Nous tenons à vous rendre attentifs une fois de plus, au danger que présente le nombre élevé de voitures stationnant, s'arrêtant, souvent dans le plus complet désordre, pour déposer ou récupérer les enfants devant l'école.

Nous vous invitons à la plus grande prudence !

Quelques minutes certes précieuses, dans un emploi du temps surchargé, ne valent pas de mettre en péril la sécurité de nos enfants.



A NOTER !

Elections présidentielles :

Dimanche 23 AVRIL 2017

Dimanche 07 MAI 2017

Elections législatives :

Dimanche 11 JUIN 2017

Dimanche 18 JUIN 2017

Un appel à la citoyenneté est lancé aux électeurs de la Commune qui seraient disponibles pour participer aux permanences des assesseurs.

Deux seules conditions sont nécessaires :

- Etre électeur à Artolsheim
- Etre disponible au moins 2 heures le jour des élections.

Merci de bien vouloir vous inscrire à la mairie 8 jours avant le scrutin.

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

L'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) »

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une amende.

La mairie met à disposition gratuitement des sacs destinés à cet usage.

Emplacements des distributeurs de sacs :

- **Rue du Stade (Espace vert),**
- **Place de Carsac (Parking presbytère).**

Dernières minutes !

INFO Immatriculation des véhicules **Nouveaux services en ligne**

Trois démarches d'immatriculation seront disponibles par télé-procédure sur Internet à compter du 13 MARS 2017 :

- Changement d'adresse
- Déclaration de vente de véhicule
- Demande de certificat de situation administrative simple.

Pour les autres démarches relatives à l'immatriculation, deux possibilités :

- soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité,
- soit à la préfecture du Bas-Rhin à Strasbourg ou en sous-préfecture de Sélestat,

EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous fixé en ligne.

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>



LE CLIN D'ŒIL

"Abattement fiscal : état dans lequel se trouve un contribuable qui vient de recevoir son avis d'imposition."

Marc ESCAYROL